



DOSSIER INSCRIPTION L-AS Licence Accès Santé

PIECES A FOURNIR :

- Une lettre de motivation manuscrite à l'attention du Dr GASTALDI
- Une photo d'identité
- 1 enveloppe timbrée libellée à l'adresse de l'étudiant
- Le dossier d'inscription (ci joint)
- Le règlement par chèque bancaire d'un **acompte de 250 €** (correspondant aux frais d'inscription) à **valoir sur le montant total de l'inscription** à l'ordre de K du C La Prépa
- Le dossier est à retourner dûment rempli à :

**K du C La Prépa
191 Boulevard Baille Entrée E
13005 Marseille**



Coller
une photo

INSCRIPTION L-AS

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / à

PARENTS :

Adresse :
.....
.....
Tel :
Profession :
Email :

ETUDIANT :

Adresse :
.....
.....
Tel :
Email :
Baccalauréat Série : Mention : Lycée :
Classement au concours PACES primant : 1^{er} quad : 2^{ième} quad :
Nom de l'écurie fréquentée l'année précédente (si extérieur à K du C):.....

ORIENTATION SOUHAITEE :

MEDECINE	<input type="checkbox"/>	KINESITHERAPIE	<input type="checkbox"/>
DENTAIRE	<input type="checkbox"/>	MAIEUTIQUE	<input type="checkbox"/>
PHARMACIE	<input type="checkbox"/>		



TARIFS :

Forfait formation L-AS (incluant les 250 € d'acompte) :

990 €

Comprenant 24 h de cours +QCM et Corrections + Fiches de synthèse en Physiologie
+ Concours Blanc et Correction.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Article 1 : La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription.

Article 2 : Seuls les titulaires des bulletins d'inscription dûment remplis, datés et signés, accompagnés de l'acompte exigé et après acceptation du dossier seront considérés comme pré-inscrits.

Article 3 : Le nombre de places étant limité, l'inscription est réputée définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'élève, pour quelque motif que ce soit, sauf si cas particulier prévu à l'article 4.

Article 4 : L'inscription ne pourra être résiliée, elle est définitive pour l'année.

Article 5 : Le règlement intégral des frais de scolarité devra être impérativement acquitté **au plus tard le 30 mars**.

Article 6 : L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de K du C la prépa, à savoir :

-La consommation d'alcool est interdite à l'intérieur comme à proximité des locaux (escaliers, coursive) ; la consommation de tabac est tolérée uniquement dans l'espace dédié.

- Les étudiants devront, à l'intérieur comme à proximité des locaux (escaliers, coursive), observer un **comportement responsable, respectueux** et conforme aux bonnes mœurs.

- La non observation de ces règles pourra entraîner l'exclusion définitive de l'étudiant fautif.

Article 8 : Pour des raisons pratiques, les étudiants peuvent utiliser les étagères mises à leur disposition pour leurs livres et cahiers, cependant la Direction de K du C se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des affaires personnelles ou universitaires (cours, classeurs, photocopiés, livres, sacs etc...) à l'intérieur des locaux.

Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription ci-dessus et les accepte.

**Date et Signature de l'étudiant
précédées de la mention
« Lu et approuvée »**

Signatures des parents (si mineur)